

DOCUMENTS

## Haïti : Le mouvement féministe est-il en hibernation ?

9 JANVIER 2015

Par Marie Frantz JOACHIM \*

*Soumis à AlterPresse le 8 janvier 2015*

### Introduction

Comparant la vitalité du mouvement féministe haïtien [1] au cours de ces trois dernières années avec son dynamisme au début de la décennie 2000, d'aucunes et d'aucuns s'interrogent sur la santé de ce mouvement. Cette question est-elle fondée ? La caractérisation de l'expression du mouvement féministe durant ces deux moments saura-t-elle apporter une lumière à cette interrogation ?

Tout d'abord, à propos des contextes respectifs, nous tenons à rappeler que la Coordination Nationale de Plaidoyer pour les Droits des Femmes (CONAP) regroupant d'une dizaine d'organisations féministes et de femme, était en plein essor au commencement des années 2000. [2] Elle articulait les revendications spécifiquement féministes à celles des mouvements sociaux en général en dénonçant systématiquement les dérives du pouvoir d'alors ayant trait aux attaques des valeurs républicaines et des libertés publiques. Aujourd'hui, plus que jamais, les institutions républicaines se trouvent menacées par un pouvoir exécutif qui vassalise le pouvoir judiciaire, contrôle le pouvoir local, fragilise le Sénat de la République.

L'administration du président Michel Martelli révoque de manière illégale et arbitraire certains Magistrats, tente d'effectuer de nouvelles nominations dans le système judiciaire, laisse sans suites légales la liste d'une centaine de magistrats en fin de mandat soumis par le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ).

Alors que l'exécutif se dérobe de ses prérogatives d'organiser des élections depuis plus de trois ans pour renouvellement du personnel politique, le Président nomme des agents exécutifs intérimaires en remplacement des Maires élus au niveau local. Le Sénat, de son côté, fonctionne difficilement depuis de nombreux mois, amputé d'un tiers de ses membres [3].

Naturellement, ce contexte n'est pas très favorable aux féministes haïtiennes qui ont, entre autres, opté pour le développé comme forme de lutte. Les féministes ont nécessairement besoin des interlocuteurs et interlocutrices légitimes et des institutions opérationnelles pour faire avancer leur cause et formuler des propositions y relatives.

Les prises de position de certaines organisations féministes au cours de ces trois dernières années contre toute forme d'autoritarisme s'inscrivent dans cette perspective. Pourtant, certaines personnes évoquent une tendance à la léthargie du mouvement féministe haïtien. A quoi est due cette perception : La nature des interventions dans la sphère publique et leur espacement dans le temps ? La stratégie préconisée pour le portage du discours ? Les formes d'actions entreprises ? Ce texte se propose d'adresser ces interrogations en s'appuyant sur deux moments distincts de la vie du mouvement féministe et en prenant en compte le contexte international en ce qui concerne la nouvelle approche de l'aide au développement depuis le séisme du 12 janvier 2010.

### **Les organisations féministes et la Marche Mondiale des Femmes**

A la fin du 20ème siècle, les organisations féministes haïtiennes, pour faire face à la pauvreté grandissante des femmes et à toutes sortes de violences dont elles sont l'objet, se sont engagées entre autres dans un vaste mouvement mondial, en l'occurrence la Marche Mondiale des Femmes [4]. Assurée par la Solidarité Ayisyèn (SOFA) [5], la coordination de la Marche en Haïti a conduit un ensemble d'actions dans tout le pays pour collecter des informations relatives aux besoins spécifiques et intérêts stratégiques des femmes dans la perspective de la préparation d'un cahier de revendication nationale.

La Marche Mondiale a créé une dynamique particulièrement intéressante dans le sens qu'elle a permis d'étendre les réflexions, qui jusque là étaient circonscrites au sein de quelques organisations féministes, à plusieurs organisations de femmes sur tout le territoire. C'est ainsi que les sujets tels que l'avortement, les formes d'union, l'inceste, les fillettes en domesticité, la responsabilité paternelle et la filiation, la prostitution étaient largement débattus en dépit du fait que tous n'ont pas forcément fait l'objet de consensus. [6]

Parallèlement, sur la base des thématiques retenues lors des ateliers régionaux en lien avec la pauvreté et les violences faites aux femmes, un calendrier d'action a été établi. Tous les mois, une action d'envergure était entreprise pour dénoncer les politiques sociales qui n'attaquent pas la problématique de la pauvreté dans ses racines et attirer l'attention des dirigeants sur le système judiciaire qui, par son mal fonctionnement, engendre l'impunité. Les ministères des Affaires sociales, de la Planification et de la Justice constituaient les principales cibles des femmes du mouvement. Les places publiques étaient périodiquement occupées pour faire passer les revendications. Ces actions ont culminé en une marche nationale en septembre 2000, qui est parvenu devant les grilles du Palais National. Une délégation composée de représentantes des organisations de femmes provenant de toutes les régions a rencontré le Président de la République René Garcia Préal, pour obtenir son engagement par rapport aux revendications liées notamment à l'insécurité régnant dans les quartiers et sur les routes empêchant ainsi aux femmes de vaquer à leurs activités économiques, la corruption qui s'érige en pratique de gouvernance de l'administration haïtienne ralentissant le développement économique et rendant inefficace les services publics aux populations et l'impunité qui gangrène la justice freinant toute perspective de justice pour les femmes victimes de violences de toutes sortes, spécialement des sévices de la part de membres du corps para militaire FRAPH [7].

Autrement dit, la Marche Mondiale des Femmes a galvanisé les organisations féministes et de femmes en Haïti qui ont maintenu une mobilisation ininterrompue durant neuf mois consécutifs en adressant des questions touchant non seulement aux préoccupations des femmes mais aussi à celles de toute la population haïtienne. Le discours porté par les femmes a servi de caisse de résonance pour différents secteurs qui l'ont accueilli favorablement et développé une perception plus positive du mouvement féministe.

Sur cette même lancée, en avril 2000, lorsque l'un des plus grands journalistes d'Haïti a été assassiné, les organisations féministes ont été les premières à se mobiliser en convoquant une marche réunissant plusieurs milliers de personnes du secteur démocratique et populaire, pour exprimer leur colère et réclamer justice.

Cette dynamique s'est poursuivie après les élections de 2000, tantôt à travers des actions spectaculaires pour dénoncer la marchandisation du corps des femmes dans les publicités, organiser des événements à haute portée politique comme le colloque international sur la citoyenneté. Cette initiative a mis en exergue l'un des obstacles majeurs à la participation et à la représentation des femmes dans la vie politique : la problématique de l'état civil. A travers ce colloque également, les femmes ont rejeté la pensée unique que tentait d'imposer le pouvoir de l'ancien président Jean Bertrand Aristide, se sont révoltées contre la violence arbitraire institutionnalisée, l'insécurité planifiée et le non respect à la vie, et ont dénoncé les dérives du chef de l'État jusqu'à le déclarer hors la loi.

C'est aussi au cours de cette période, que les organisations féministes, notamment Fanm Yo La, se sont évertuées à faire introduire le quota de 30% dans la loi électorale de 2006.

Il est indéniable que de telles actions tant par leur nature, leur stature que par leur congruence ou encore leur constance ont attiré l'attention des acteurs et actrices de la société haïtienne d'autant qu'elles étaient relayées systématiquement par plusieurs médias. Le mouvement féministe a gagné un peu de sympathie de la part même des plus récalcitrants ou conservateurs. Il incarnait en quelque sorte le modèle de concertation, d'unité pour des actions collectives d'intérêt sectoriel. Il s'imposait comme un acteur incontournable sur l'échiquier politique.

Il faut aussi rappeler que le contexte politique était relativement favorable, particulièrement durant la période intérimaire [8] et à la suite des élections de 2006 qui a vu l'avènement de féministes confirmées au Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes. Elles ont non seulement repris quelques aspects de la vision de la première administration de 1994 ayant mis en place cette institution étatique, notamment l'aspect se rapportant à un service de proximité aux femmes. Elles ont aussi tenté de traduire dans les faits le slogan « faire la politique autrement ». Elles ont constitué une équipe plurielle et diversifiée pour transformer en actes administratifs et légaux quelques revendications féministes. La population haïtienne avait alors l'occasion de voir une matérialisation des aspirations du mouvement féministe haïtien.

En clair, s'appuyant sur l'ensemble de ces actions, le mouvement féministe haïtien peut être considéré comme un mouvement qui lance et organise le débat autour des questions essentielles pour les femmes et la société en général, influence les débats et les politiques publiques, suggère une nouvelle manière de faire la politique.

L'ensemble de ces actions et les stratégies qui les sous-tendent requérait d'une part des ressources humaines compétentes, convaincues et motivées par une volonté de transformer les rapports sociaux de sexe, ainsi que, d'autre part, des ressources financières. Grâce à la sensibilité pour la cause de certaines femmes occupant des postes importants au niveau de la coopération internationale, la mobilisation des fonds pour la réalisation de telles actions était en quelque sorte garantie.

Comment se porte le mouvement féministe haïtien après le séisme du 12 janvier 2010 ?

Cinq années après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 qui a emporté plusieurs figures de proue du mouvement féministe haïtien, dont Anne Marie Coriolan, Magalie Marcelin et Miriam Merlet, les organisations féministes et de femmes poursuivent leurs actions de plaidoyer et de solidarité avec les femmes. Mais suivant quelle stratégie et avec quelles ressources ?

Entre 2006 et 2009, plusieurs tentatives ont été entreprises pour renforcer la structure unitaire existante en l'occurrence la CONAP. Des efforts se sont déployés suite aux réflexions issues de plusieurs retraites, pour rencontrer d'autres groupes de femmes en région dans la perspective d'élargir le champ territorial d'intervention de la plateforme et de diversifier le membership. Cette décision était d'autant plus importante que certaines féministes bénévoles investissaient beaucoup plus de leur temps dans la structure étatique en vue d'intégrer certaines revendications du mouvement féministe dans les politiques publiques et transformer la législation conformément aux desideratas des femmes.

Le séisme du 12 janvier a balayé en quelque sorte ce projet mais les organisations féministes n'ont pas lâché prise. En plus des actions réalisées par les organisations féministes pour marquer les dates importantes dans la vie du mouvement, il y a lieu de souligner à titre d'exemples deux manifestations majeures conduites respectivement par Fanm Yo La [9] et la SOFA. Il s'agit de l'atelier sur l'application du quota de 30% de femmes tenu en avril 2013 et le Parlement Symbolique des Femmes en octobre de la même année.

L'intérêt de ces deux actions est leur force fédératrice, même ponctuelle. L'atelier a mobilisé environ une centaine de femmes représentant quarante (40) associations et des comités de femmes de Partis Politiques provenant de tous les départements, à l'exception de ceux du Centre et du Nord Est. 150 membres d'organisations de femmes et de structures mixtes ont été impliquées dans le Parlement Symbolique des Femmes. Elles ont simulé avec la plus grande rigueur, fierté et sérénité le rôle de Députées (99), Sénateuses (30), Premier Ministre et Ministres (Hommes et Femmes). Le processus du Parlement Symbolique des Femmes a été en soi une importante action de plaidoyer inclusif mettant en relation la SOFA, les organisations amies et associées ainsi que les autorités parlementaires.

Les mesures concrètes proposées par les organisations pour l'application du quota ont servi de guide aux dirigeantes amenées à faire du plaidoyer pour l'intégration du quota de 30% notamment dans la loi électorale. Les revendications et les propositions portées par les parlementaires symboliques ont été utilisées comme input à la préparation de deux avant-propositions de loi respectivement sur l'Egalité Femme/Homme et sur l'application du Pacte International relatif aux Droits sociaux, économiques et culturels.

Il est certain encore une fois que le débat était au rendez-vous particulièrement au niveau du PSF où un comité a été constitué en amont entre diverses féministes pour discuter et choisir la thématique, la méthodologie, les intervenants et intervenantes ainsi que le moment le plus approprié pour la réalisation d'un tel événementiel.

Il est intéressant de noter, à travers ces deux actions, une tendance à la systématisation de l'intégration des revendications strictement féministes dans les structures mixtes. En témoignent les rencontres tenues avec les Partis Politiques pour discuter des propositions visant à susciter chez les femmes l'intérêt de rejoindre et de militer à l'intérieur de Partis, spécialement en prenant en compte les rapports sociaux de sexe dans leurs programmes, en assurant leur formation politique, en les encadrant dans toutes les sphères concernant les élections ou encore en les accompagnant de façon plus soutenue et en veillant à leur bonne visibilité au cours de la campagne électorale. Tout ceci dans la perspective de l'application du quota d'au moins 30% institué dans la Constitution de 1987 amendée.

Au niveau des mouvements sociaux, en particulier les associations professionnelles, les organisations paysannes mixtes, les organisations de défense des droits humains, les réflexions portaient fondamentalement sur la nécessité de faire ressortir la vision féministe au niveau des différents secteurs, à savoir l'agriculture, l'environnement et l'économie,

lors des séances de travail préparatoires au Parlement Symbolique des femmes. Ainsi, quoique porté par des représentants et représentantes d'associations mixtes, le discours des ministres symboliques reflétait la vision féministe lors du PSF.

Ces séances de travail se révélaient stratégiques pour le mouvement féministe, du fait d'avoir initié une réflexion importante concernant la confusion de nos amis et amies des mouvements sociaux par rapport à l'intégration des femmes et l'intégration de l'orientation féministe, ou encore leur difficulté à percevoir le patriarcat comme une structure sociale globale, à définir et en dégager l'aspect politique ainsi qu'à interroger les postures de domination ou encore à promouvoir l'autonomie des femmes. [10]

Par ailleurs, sur la base de ces actions, les organisations féministes et de femmes ont été à maintes reprises sollicitées par les médias pour placer leur mot sur la formation du Conseil Electoral Provisoire (CEP), la configuration du nouveau cabinet ministériel ou encore la conjoncture politique en général, le vote de la loi électorale à la Chambre des Députés et de son amendement [11]. Les militantes féministes n'ont jamais raté l'occasion, dans leur prise de parole ou de position en public, d'évoquer certains aspects des réflexions issues de ces activités.

Elles ont été aussi pro actives en sollicitant des rencontres avec des conseillers électoraux ou encore des parlementaires pour exposer leurs propositions. Il faut rappeler, dans ce sens, les séances de travail tenues au Parlement entre, d'une part, les représentantes des organisations féministes, du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes et des Parlementaires, et d'autre part, avec les conseillers électoraux sur l'application du quota de 30% dans la perspective de la préparation de la nouvelle loi électorale et de son vote.

Les organisations féministes et de femmes ont poursuivi leurs travaux et ont préparé deux avant-propositions de loi sur l'Egalité Femme/Homme et l'application du Pacte International relatif aux Droits sociaux, économiques et culturels, conjointement avec des Parlementaires de la 49<sup>ème</sup> législature qui s'étaient engagés à les inscrire dans le menu législatif. [12]

Fort de ce qui précède, il est clair que les organisations féministes et de femmes n'ont pas chômé. Elles continuent d'agir, de prendre des initiatives, d'animer la scène politique et sociale. Au fait, elles sont impliquées dans tout ce qui peut être associé au terme : Mouvement. Mais combien sont-elles à maintenir le cap ?

Cette question nous renvoie à une réflexion beaucoup plus profonde concernant la lutte pour la survie, à laquelle sont astreintes les organisations féministes et de femmes au cours des cinq dernières années.

### **Quelle part est revenue aux organisations féministes et de femmes des 7 milliards de la reconstruction ?**

Si au début des années 2000, la structure unitaire pour discuter, choisir, planifier et conduire les actions était fonctionnelle, aujourd'hui, les initiatives restent le plus souvent l'apanage d'un nombre très restreint d'organisations féministes. Les comités ayant été constitué sur une base ponctuelle pour mener les actions, le suivi est difficilement assuré, d'autant que la lutte pour la survie devient de plus en plus cruciale.

Les organisations féministes et de femmes en Haïti ont, depuis quelques années, développé une stratégie à double entrée, ce qui leur permet de se solidariser avec les femmes qui en ont besoin à travers les services mis en place sur les axes de violence et de santé des femmes ; et de se mobiliser ou encore faire du plaidoyer pour exiger des dirigeants la mise en place de mécanismes et d'instruments administratifs et légaux en faveur de la protection et du respect des droits des femmes. La mise en place de services en solidarités aux femmes victimes de violence et aux femmes ayant des soucis de santé, implique une professionnalisation et une spécialisation, ainsi que des obligations légales. Ce qui explique une « institutionnalisation » de certaines organisations. La cotisation des membres ne pouvant pas répondre à leurs besoins, ces dernières passent une bonne partie de leur temps à surveiller la parution d'un appel à proposition

d'une institution internationale pour y répondre. Dans le cas d'une réponse positive, ce qui se raréfie de plus en plus, elles investissent dans l'administration pour s'assurer de la bonne gestion des fonds conformément aux procédures établies par les bailleurs.

Depuis le séisme dévastateur du 12 janvier 2010, les grosses ONGs occidentales, pour résoudre le problème de chômage qu'engendre la crise économique et financière internationale, ont littéralement revisité leur stratégie de financement. Elles cherchent la collaboration des associations locales pour répondre aux appels à proposition et, fort souvent, le budget qu'elles proposent laisse transparaître clairement le rapport Nord-dominant\Sud-dominé. On y relève aussi un fossé entre les salaires pour des postes équivalents et un déséquilibre dans la ligne du budget relative au fonctionnement et à l'administration. Ainsi la grosse part du budget revient aux ONGs internationales qui se positionnent comme gestionnaire voire donneur d'ordre et qui disposent de ressources humaines, matérielles et financières, tandis que les organisations de femmes opérationnalisent les projets « avec leurs ongles » pour livrer les résultats inscrits dans le document de projet.

Dans d'autres cas, les organisations féministes et de femmes sont soumises à un régime de sous-traitant des grosses ONG internationales. Ces dernières ont changé de comportement du tout au tout. Elles sont en compétition avec les organisations locales et ne sont plus dans une posture d'appui financier. Quand elles ne prennent pas la place des structures locales en opérationnalisant directement les projets avec les femmes, elles leur proposent une enveloppe pour exécuter un projet qui aura été préalablement conçu par elles.

Il peut se trouver aussi que la grosse ONG internationale mobilise le temps des membres des organisations féministes et de femmes avec une promesse de financement et désiste au dernier moment sans aucune explication. Suite à plusieurs séances de travail au cours desquelles l'association fournit un ensemble d'informations pertinentes pour la constitution du dossier, elle se voit refuser le financement pendant que l'ONG internationale utilise les données de l'association pour mettre en œuvre le même projet suivant la même méthodologie.

De quelque manière qu'on l'envisage, les organisations féministes et de femmes sont amputées d'un budget de fonctionnement. Elles sont contraintes de fonctionner quasiment sans ressources humaines, matérielles et financières. Actuellement, certaines sont privées d'adresse physique, d'autres envisagent la solution de diminuer considérablement leur cout de fonctionnement sans être sûre de trouver une alternative. Et les services mis en place en solidarité avec les femmes tendent à disparaître.

Il en ressort que certaines chercheuses féministes auraient tendance à étiqueter le mouvement féministe haïtien « d'institutionnel ». En effet, en se positionnant pour trouver du financement de la coopération internationale, le mouvement a tout l'air de « se projetiser » ou encore « s'ONGiser » [13] même si les féministes réfutent implacablement l'association de ce vocable à leur statut. Le fait aussi de chercher à intégrer systématiquement leurs demandes dans les rouages publics ou à investir ces derniers, pourrait aussi être considéré comme une expression de l'institutionnalisation du mouvement.

De toute évidence, cette « institutionnalisation » a permis aux organisations de disposer des ressources nécessaires pour conduire efficacement des actions de plaidoyer auprès des décideurs, influencer les débats ainsi que les politiques publiques et se solidariser avec les femmes demandeuses d'appui. Dans ce sens, l'« institutionnalisation » peut être perçue comme un levier pour une action autonome. Les actions sont conçues, définies, mises en œuvre par les femmes conformément à leur plan d'action et leurs priorités décidées en assemblée générale. En revanche, si cette nouvelle politique de l'aide au développement persiste et que les associations ne cherchent pas une alternative au niveau financier, cette autonomie risquera de se heurter à des défis majeurs et provoquera des dégâts irréparables pour le mouvement féministe.

Il est intéressant d'observer que contrairement aux débats orageux opposant les tenantes du mouvement féministe autonome et celles qui s'inscrivent dans l'orientation institutionnelle en Amérique Latine et dans les Caraïbes, les féministes haïtiennes ont su faire de l'institutionnalisation un trait de l'autonomie. Ce n'est pas sans raison que cela se produit durant la période où l'accès des organisations au financement était garanti, que la visibilité de leurs actions était des plus percutantes et leur légitimité reconnue.

Il faut, toutefois, superposer à la question de financement le contexte politique aussi. Au cours des trois dernières années (2011-2014), la participation politique des femmes reste un objet de propagande du gouvernement. Alors que ce dernier s'enorgueillit d'avoir mis en place un cabinet ministériel constitué de plus de 30% de femmes, il instrumentalise le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) qui s'écarte de plus en plus de sa mission. Il infantilise les femmes à travers des programmes sociaux dégradants et qui attaquent leur dignité, tandis qu'aucune mesure structurelle n'a été prise pour favoriser la représentation des femmes aux postes électifs en dépit des propositions concrètes des organisations féministes. De plus, ces dernières sont tenues systématiquement à l'écart de tout processus de dialogue, de concertation et de négociation engagé par le gouvernement dans le cadre de la recherche de solution à la crise institutionnelle provoquée par le Président de la République en se soustrayant à ses prérogatives d'organiser des élections. Depuis plus d'une quinzaine d'années c'est la première fois que les organisations féministes haïtiennes ont reçu un tel traitement de la part d'un pouvoir exécutif et que leurs revendications ont été aussi méprisées.

[14] —

Cette observation donne à voir ce qui suit : la visibilité des actions du mouvement féministe, la légitimité de ces actions ainsi que leur reconnaissance ou encore leur prise en compte dans les politiques publiques tiennent non seulement à la disponibilité de ressources mais aussi aux tendances politiques dominantes au niveau national et international. D'où la nécessité pour les féministes de se mettre en réseau pour réfléchir à la fois sur les voies et moyens pour sortir de la dépendance de la coopération internationale et pour se donner des tâches démocratiques en vue d'ériger un pouvoir susceptible d'attaquer en même temps le système patriarcat et le capitalisme néolibéral. Un pouvoir qui prendrait en compte les rapports sociaux de sexe ainsi que les rapports de classe dans ses programmes et politiques publiques dans la perspective de la mise en place d'une véritable société égalitaire et de l'établissement de la justice sociale.

## **Conclusion**

En guise de conclusion, nous choisissons d'évoquer des questions aptes à éclairer les lanternes de certaines personnes par rapport à quelques appréhensions vis-à-vis du mouvement. Comment peut-on prétendre faire du plaidoyer auprès des décideurs qui, lorsqu'ils sont légitimes, ne sont pas à l'écoute des organisations féministes ou encore auprès de certaines institutions si ces dernières s'effondrent ? Comment une organisation qui ne dispose pas d'adresse fixe, peut-elle prétendre conduire des actions de mobilisation quand on sait que pour organiser une manifestation, l'adresse de l'organisation convocatrice doit figurer dans la correspondance d'avertissement devant être acheminée au commissariat de police ? Comment influencer les politiques publiques rien qu'avec des bénévoles, alors que les actions de plaidoyer ou de mobilisation supposent une disponibilité des ressources humaines impliquées pendant des heures de bureau ? Comment ambitionner de se solidariser avec les femmes en leur fournissant un appui médical, psychologique et légal, quand on n'a pas un local de référence et une équipe professionnelle à leur disposition ? Comment enfin participer aux négociations politiques, discuter de l'action publique, contrôler l'action des représentants et représentantes, dénoncer les failles du travail législatif et faire entendre les propositions de changements, si, pour diverses raisons, on ne peut intervenir que sporadiquement ?

Ces questions pourraient en quelque sorte expliquer l'impression de reflux que laisse entrevoir le mouvement féministe haïtien au cours des cinq dernières années. Le vieillissement du mouvement, la position mitigée et opportuniste de certaines femmes par rapport au pouvoir néo duvaliériste, la sclérose de certaines organisations, aboutissement logique et fatal du processus d'institutionnalisation sans discernement, la tristesse des deuils qui ont frappé le mouvement lors du séisme du 12 janvier 2010, le contexte national et international défavorable au mouvement, sont autant d'éléments

pouvant provoquer un essoufflement du mouvement féministe. Pourtant, la dynamique inhérente au mouvement et les efforts consentis par des organisations féministes et de femmes pour la transmission générationnelle des valeurs féministes peuvent laisser supposer une relance du mouvement féministe au cours des prochaines années.

\* Linguiste/Féministe

.....

### Documents consultés

Isabelle Giraud et Pascal Dufour Dix ans de solidarité planétaire : Perspectives sociologiques sur la Marche Mondiale des Femmes, édition remue-menage 2010

Coordination Nationale de Plaidoyer pour les droits des femmes.- CONAP Pour la cause des femmes, avançons : un modèle de plaidoyer dans la lutte des organisations de défense des droits des femmes haïtiennes, 2008

Lettre ouverte de la SOFA au Président Martelly 7 novembre 2014

Acte de l'atelier sur l'application du quota d'au moins 30% de femmes organisé par Fanm Yo la et MOUFED, 24 avril 2013

Prise de position des organisations de défense des droits des femmes sur le vote de la Chambre des députés supprimant le quota dans la loi électorale, 4 avril 2014

Compte rendu du Colloque Féminismes et autres mouvements sociaux : quels liens, quels enjeux, quels débats ? présenté par l'Institut de recherches et d'études féministes dans le cadre du 80e Congrès de l'Acfas, le 8 mai 2012 à Montréal.

---

## AlterPresse, Beaucoup plus que l'actualité

[Solidarité Active](#) | [Repères éthiques](#) | [Code de publication \(à l'intention de toute contributeur Trice\)](#) | [Recevoir nos infos par e-mail: cliquez ici pour vous inscrire](#)

### Politique de Reproduction

Les textes d'AlterPresse peuvent être reproduits, en tout ou en partie, gratuitement, à condition d'indiquer clairement la source, avec lien actif vers notre site.

Dans le cas de la reproduction sur un support autre qu'Internet, la mention de l'adresse d'AlterPresse ([www.alterpresse.org](http://www.alterpresse.org)) est exigée.

Site conçu et réalisé par [AtelierWeb](#) du [Groupe Médialternatif](#) - © Tous droits réservés - 2022

### Contact

Delmas 51 # 6, Haïti HT6120

BP:19211

Téls: (509) 28.13.10.09, 28.16.01.01

Email: [alterpresse@medialternatif.org](mailto:alterpresse@medialternatif.org)

